



VILLASÔNG 

APPEL À CANDIDATURES

SAISON 2027

L'Institut français du Vietnam (IFV) lance un appel à candidatures pour son programme de résidence artistique :

VILLA SÔNG 2027

Clôture de l'appel à candidatures
30/11/2026, à minuit heure française



Répartie entre Hanoï et Hô Chi Minh-Ville, la Villa Sông de l'Institut français du Vietnam (IFV) est une résidence de recherche pluridisciplinaire, qui vise à soutenir les échanges franco-vietnamiens dans la création artistique.

La Villa Sông offre aux artistes français (ou aux artistes étrangers résidant en France depuis plus de cinq ans) la possibilité d'effectuer des séjours de deux mois afin d'y développer des projets ayant impérativement un lien significatif avec le Vietnam.

Quatre résidences artistiques sont proposées en 2027, s'inscrivant dans une volonté de soutien et de promotion de la création contemporaine. Ces programmes sont structurés autour de domaines artistiques ciblés et répartis géographiquement afin d'optimiser l'impact et la résonance locale des projets. Ces domaines sont en lien étroit avec la programmation et les actions culturelles de l'Institut français du Vietnam.

La Villa Sông accueillera quatre artistes, dans quatre domaines distincts :

Danse : mars - avril 2027 (Hô Chi Minh-Ville)

Photographie : mai - juin 2027 (Hanoï)

BD / roman graphique : septembre - octobre 2027 (Hanoï)

Arts numériques : octobre - novembre 2027 (Hô Chi Minh-Ville)

Toutes les résidences auront une durée de deux mois, sans interruption et sans possibilité de modifier les dates. Merci de ne candidater que si vous êtes disponible aux périodes mentionnées ci-dessus.

Il s'agit essentiellement de résidences de recherche. Aucune restitution complète ne sera demandée au lauréat, l'objectif étant de développer un projet, s'approprier des techniques. Toutefois, une participation aux activités de l'IFV pourra être demandée en lien avec la programmation culturelle.

S'inscrivant dans une démarche de soutien à long terme de l'IFV qui souhaite accompagner le développement de ces quatre domaines artistiques au Vietnam, le programme Villa Sông vise à connecter les lauréats à un écosystème dynamique et identifié. Les artistes sélectionnés seront accompagnés par les équipes de l'IFV pour s'intégrer aux partenariats locaux et contribuer aux grands rendez-vous de l'IFV.

MODALITÉS DE L'APPEL À CANDIDATURES 2027

Disciplines concernées en 2027

- Arts numériques
- Photographie
- Danse
- Bande dessinée

Prise en charge :

- Un billet aller-retour en classe économique du pays de résidence au Vietnam et le transport jusqu'au lieu de résidence.
- Un logement pendant toute la durée de la résidence.
- Une indemnité mensuelle de résidence de 1 000 €
- Per diem : 1000 € (pour les deux mois de résidence)

Ne sont pas pris en charge :

- La souscription à une assurance internationale, comprenant rapatriement.
- Le/la lauréat(e) devra souscrire à une assurance santé internationale, avec rapatriement, couvrant l'intégralité du séjour au Vietnam.
- Toutes les dépenses personnelles liées à la résidence.
- Le transport du lieu d'habitation à l'aéroport en France.



Critères de sélection

Obligatoire :

- Avoir plus de 18 ans au moment du départ pour la résidence.
- Français(e) ou résident(e) en France depuis au moins 5 ans.
- Être en capacité de s'exprimer en anglais ou en vietnamien, en plus du français.
- Exercer une activité professionnelle depuis au moins 2 ans dans la discipline de résidence.

Profils recherchés :

Candidat(e) ayant effectué des recherches préalables sur la scène artistique vietnamienne, pris des premiers contacts et identifié des partenaires éventuels.

Les projets en lien avec le Vietnam et proposant une médiation avec le public vietnamien / artistes vietnamiens seront valorisés par le jury.

La Villa Sông accueille également les artistes souhaitant venir accompagnés de leur famille, lorsque leur situation le nécessite.

Important :

Le Vietnam est un pays où s'exerce la censure. Elle concerne certaines questions politiques et les images / scènes violentes ou à caractère sexuel. Pour toutes manifestations ou communications à caractère public : les résidents doivent se conformer aux directives imposées par les autorités, ainsi qu'aux recommandations de l'IFV et des partenaires locaux. Ne pas respecter ces recommandations ou directives entraînerait la rupture immédiate du contrat de résidence et l'annulation du versement des sommes éventuellement encore dues.



Sélection des lauréats et lauréates :

Le **comité de présélection** évalue l'ensemble des dossiers éligibles et procède à une première présélection. Réuni en comités, il auditionne les candidats et candidates présélectionnés, selon la discipline indiquée dans le dossier de candidature.

Le **jury final** se réunit à l'issue des auditions de présélection et désigne les lauréats 2027 du programme de résidences Villa Sông.

Il est présidé par le Conseiller de coopération et d'action culturelle, et composé des attachés culturels de l'Ambassade de France, de chargé(e)s de mission sectorielle de l'Institut français du Vietnam, et d'artistes vietnamiens reconnus dans les disciplines sélectionnées.

Planning de la sélection des projets :

- Réception des candidatures : 15 octobre - 30 novembre 2026
- Comités de sélection : début décembre 2026
- Entretiens de sélection : mi-décembre 2026
- Annonce des lauréats : fin décembre 2026

*Les lauréat(e)s retenu(e)s seront prévenu(e)s personnellement des résultats.
Les candidat(e)s prennent note que les décisions du jury final sont sans appel.*



PROCESSUS DE SÉLECTION

Documents à fournir

- Un dossier artistique (textes, visuels, liens vidéos...) permettant d'apprécier le parcours artistique et l'univers du/de la candidat(e).
- Un CV détaillé avec les coordonnées complètes.
- Une note d'intention courte (1 page maximum) présentant le projet artistique que le/la candidat(e) souhaite mener au Vietnam.

NB : mettre en avant le lien avec le Vietnam et présenter les modalités envisagées pour partager son travail / expérience avec le public et la scène culturelle locale.

- Une ou plusieurs lettres de recommandations (3 maximum) : par des institutions, structures ou artistes reconnus dans la discipline concernée.
- Une attestation sur l'honneur que vous êtes le/la seul(e) auteur(ice) des œuvres mentionnées et que vous vous engagez à être disponible sur la période de résidence.

Seuls les dossiers complets, envoyés avant la date de clôture des inscriptions (30 novembre 2026 inclus) seront pris en compte.

Pour toute question dont la réponse ne figure pas dans le présent document, merci de nous contacter à l'adresse suivante : villa.song@ifv.vn



DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE



VILLASONG 

Institut français du Vietnam

www.ifv.vn

facebook.com/VillaSong.residence.artistique

instagram.com/ifvhcmv

instagram.com/ifvietnam_

villa.song@ifv.vn

+84-28 35 20 68 61